

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze Novembre 2022, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (10) : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, REY Philippe, QUIRINY Monique, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, MORLIERE Ludovic, ANTON Jean Rémy, Martine Delreux,

Absents : Gisèle VIALLES a donné procuration à BARTHES Daniel, BAGNATI Sylvain a donné procuration à Philippe REY, BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, Caroline Nadal a donné procuration à Gabaude Chantal

Votants : (13)

Secrétaire de séance : CHANTAL GABAUDE

N° 2022-51

OBJET : DM3 / MISE A JOUR DE L'INVESTISSEMENT

M Le Maire informe qu'il a lieu de prendre une décision modificative concernant la section d'investissement. En effet, suite à des investissements à réaliser avant la fin de l'année, il convient de mettre à jour les investissements.

CREDITS A OUVRIR : 70801.60

SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
DEPENSES	INVEST	20	2031	OPNI	1404,00
ALIGNEMENT PARCELLE RUE DU PECH SUD GEO - RECTIF					
DEPENSES	INVEST	21	2158	079 BAT COM	19000,00
RENOVATION PEINTURE SALE COMM + ŒIL DE BOEUF = 15 216 ttc ECLAIRAGE SALLE COMM REXEL = 2532.49 ttc EN PREVISION					
DEPENSES	INVEST	21	2158	139 MAIRIE	312,00
ERREUR DE COMPTE					
DEPENSES	INVEST	21	2158	155 TERRAINS SPORT	5085.60
CLOTURE PORTAIL STADE MUNICIPAL RECTIF					
DEPENSES	INVEST	21	2158	173 AIRES DE JEUX	45000
BP= 59000 prévu - 33000.00 dépensé pour aires de jeux école Subvention prévue 2023					
Engagements à venir : 43076.40 euros (Galine + clôture + terrassement gravier Galine+ réparation jeux enfants)					

CREDITS A REDUIRE : 70801.60

SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
DEPENSES	INVEST	23	2315	189 ATELIER	70801.60

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de réaliser la décision modificative comme proposée.

AUTORISE l'ordonnateur et le comptable public à passer ces écritures.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
D. BARTHES

